

DEC193180INP

Décision portant nomination de M. Jean Marc Greneche en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Greneche, directeur de recherche de première classe au CNRS est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour 35% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi scientifique des GDR et Fédérations de recherche de l'INP. Il est également correspondant « Espace » pour l'INP.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Greneche demeure affecté à l'UMR6283 – Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM) – Université du Maine – Avenue Olivier Messiaen – BP 85 – 72085 Le Mans Cedex 9.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2020

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

